



COMMISSION EUROPÉENNE
OFFICE POUR LES INFRASTRUCTURES ET LA LOGISTIQUE – BRUXELLES

OIB.02 – Budget, Marchés publics, Contrôle interne et Planification

PROCEDURE OUVERTE n° OIB.DR.2/PO/2015/077/687

**FOURNITURE AVEC OU SANS ASSEMBLAGE DE MOBILIER POUR LOCAUX A
L'USAGE DE CRECHES, DE GARDERIES ET DE JARDINS D'ENFANTS – Série 3**

FR

Nota Bene:

This series of questions and answers will be shortly published in English.

Deze reeks van vragen en antwoorden zal binnenkort in het Nederlands gepubliceerd worden.

Question 1: Matelas de repos (3) - Pour le matelas bi-faces, vous demandez la norme 597-1 ainsi que la norme 597-2.

Après des recherches multiples sur internet, auprès de grands fabricants de matelas, nous n'avons pu trouver un matelas correspondant à la description. Il semblerait que les spécifications ne soient pas en corrélation avec ce que nous trouvons sur le marché.

Nous pouvons offrir:

- un matelas bifaces correspondant à la norme 597-1 et EN71-2 (Sécurité des jouets : Inflammabilité), Certipur et Oeko-Tex et certifié XP D 64011 réglant les exigences de sécurité des matelas pour lits d'enfants à usage domestique et de collectivité.
- un matelas entièrement recouvert de tissu imperméable traité antibactérien et Sanitized certifié 597-1 et 597-2 (ainsi que Certipur et XP D 64011).
- un matelas en toile enduite non feu M2

Considérez-vous un des matelas ci-dessus comme conforme ?

Réponse 1:- *Un matelas entièrement recouvert de tissu imperméable traité antibactérien et Sanitized certifié 597-1 et 597-2 (ainsi que Certipur et XP D 64011) pourrait être accepté.*

Question 2: Normes et certificats – Quand vous réclamez un article correspondant aux normes EN1021-1 et 2 ou 597-1 et 597-2,

- un article classé M2 dans le classement de réaction au feu d'un matériau est-il conforme ?
- un article classé CF selon la recommandation D2 2000 du GPEN.CP est-il conforme ? (les tests se basant sur les normes 1021-1 et 1021-2)

Réponse 2:

1. Un article classé M2 dans le classement de réaction au feu n'est pas conforme. Le classement M ne vise pas les prescriptions des normes EN1021 1-2 car il ne traite que d'un matériau isolé, et non pas du complexe tissu + mousse du mobilier rembourré. Un tissu qui a un bon classement M est un tissu qui généralement fuit la flamme en fondant et laisse passer la source d'incandescence (cigarette ou éclat de lampe halogène...) sur la mousse classée au mieux M4, c'est-à-dire « facilement inflammable ».

2. Un article classé CF selon la recommandation D2-2000 du GPEM CP est conforme aux normes EN 1021-1 et 2 car le classement CF indique que le produit passe positivement l'essai C comme Cigarette de la norme EN 1021-1 et F comme Flamme de la norme EN 1021-2.

Question 3: Normes 1021-1 et 1021-2 - Certains produits ont été testés sur des normes nationales. Concernant les exigences 1021.-1-2, acceptez-vous un produit correspondant au classement B1 aux normes DIN4102, ce qui signifie difficilement inflammable ?

Réponse 3: A l'instar du classement M, la norme DIN4102 caractérise le comportement au feu d'un matériau isolé (textile, mousse ou autre).

Ce moyen de preuve ne peut dès lors être accepté car il ne permet pas de caractériser le comportement au feu d'un mobilier associant mousse et revêtement.